



## Conseil communal

Annexe 1 du Règlement du Conseil général de la  
Commune d'Avry (Art. 61)

### RETRIBUTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

A HONORAIRES ANNUELS	
1 Séances du Conseil général <i>par séance</i>	CHF 125.-- brut
2 Séances du Bureau du Conseil général <i>par heure</i>	CHF 35.-- brut
3 Pour la présidence, indemnité pour préparation séance <i>par heure</i>	CHF 35.-- brut
4 Séances des Commissions du Conseil général <i>par heure</i>	CHF 25.-- brut
B DEPLACEMENTS ET FRAIS CONSEQUENTS	
1 Transports publics	Remboursement des frais effectifs Pour un trajet de plus de 20km, CHF 0.70/km Pas d'indemnité Voir point 1 ou 2 ci-dessus
2 Véhicules privés <i>le km</i>	
3 Déplacements sur le territoire communal	
4 Déplacements hors de la commune	

#### OBSERVATIONS (exemples)

- 1 Les délégations ne sont rétribuées que pour autant qu'une invitation officielle ait été adressée au Conseil général et que ce dernier désigne expressément les délégués chargés de le représenter.
- 2 Les cas spéciaux et les litiges sont tranchés par le bureau du Conseil général.

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 14 décembre 2021

#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le Président :  
André von der Weid

La Secrétaire :  
Nicole Maillard